



DES DIFFICULTÉS POUR PAYER VOTRE FACTURE CHAUFFAGE ?



Au niveau National :

Pour lutter contre la précarité énergétique, le gouvernement a mis en place depuis 2015 **LE CHÈQUE ENERGIE**. Il est destiné aux ménages qui ont des revenus modestes. Il est attribué suivant le revenu fiscal de votre déclaration de revenus et directement établi par le Service des Impôts sans démarche particulière. En cas de non-attribution de cette aide, vous pouvez faire une simulation directement sur le site www.chequeenergie.gouv.fr et en faire la réclamation.



Au niveau Départemental :

Le Conseil Départemental de l'Isère, dans le cadre du **FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)**, peut vous soutenir. Une aide ponctuelle est possible depuis 2018.

Le dossier est à compléter soit sur internet www.isere.fr : **NOS ACTIONS – LOGEMENT – AIDE AU LOGEMENT- PARTICULIER – AIDE FINANCIÈRE** (demande directe sous conditions), soit à retirer auprès du Conseil Départemental de BEAUREPAIRE rue de la Guillotière et une assistante sociale pourra vous aider en dressant une évaluation sociale et budgétaire de votre situation en lien avec les conditions d'éligibilité.



Au niveau Communal :

Cependant, le CCAS de BEAUREPAIRE reste à votre disposition pour étudier votre demande personnelle mais ce service n'interviendra plus de façon systématique.